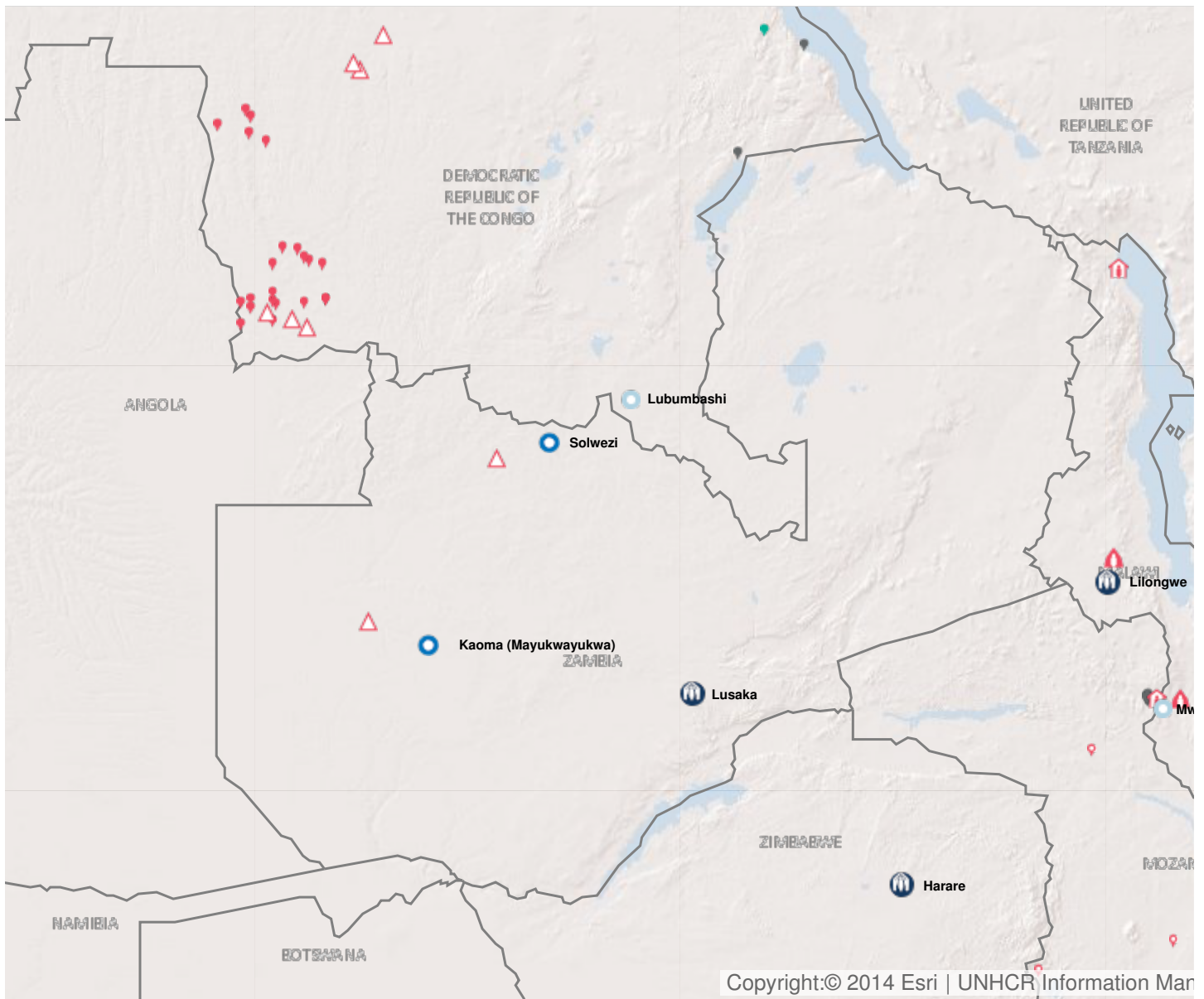


## Operation: Zambia

### Location

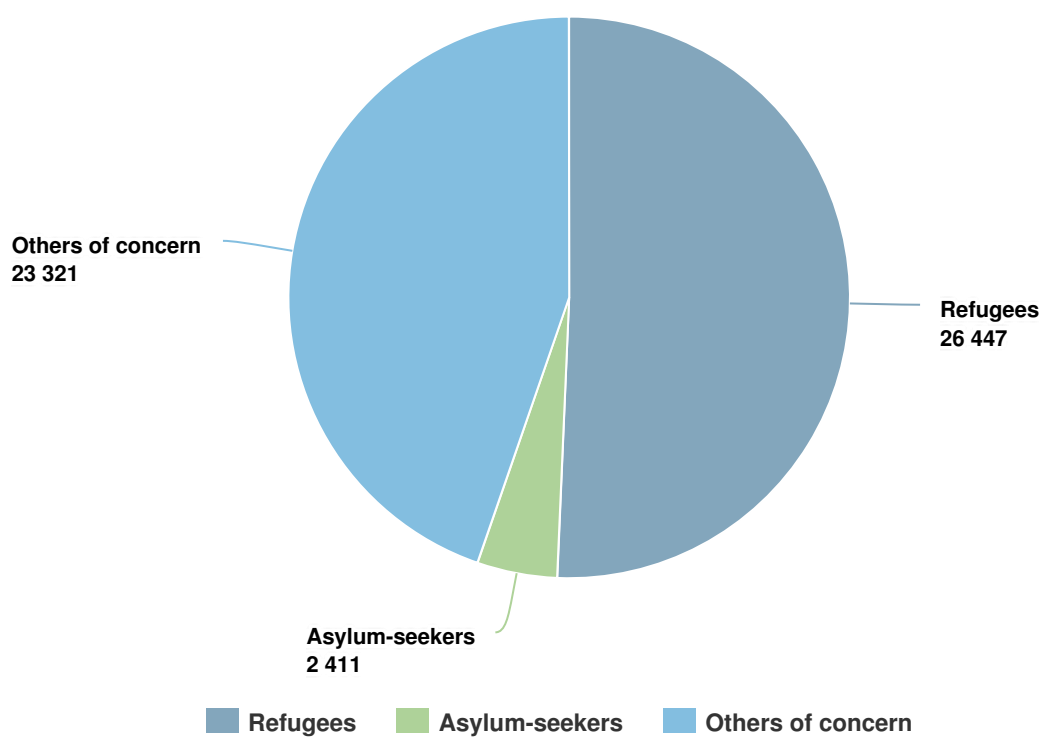


Latest update of camps and office locations **21 Nov 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

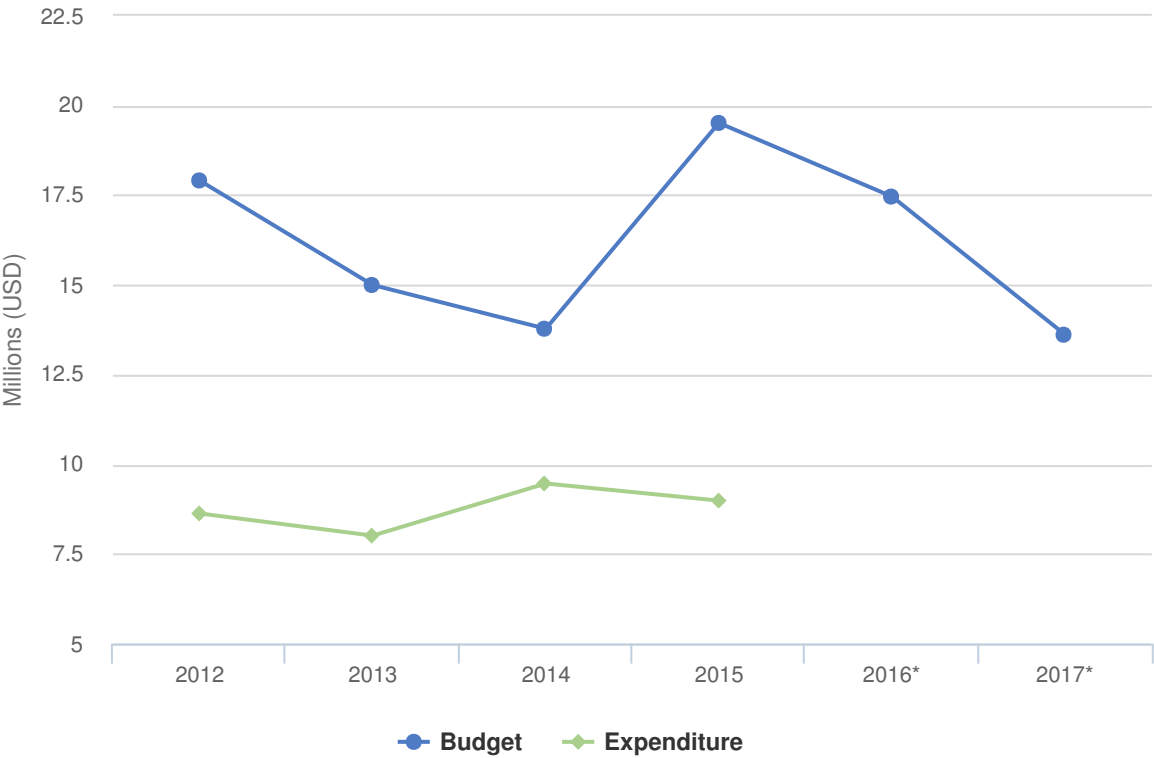
# People of Concern

INCREASE IN  
**4%** **2015**

<b>2015</b>	52,179
<b>2014</b>	50,216
<b>2013</b>	53,019



# Budgets and Expenditure for Zambia



## Chiffres clés pour 2017

- 70% des enfants non accompagnés et séparés feront l'objet d'une procédure de détermination de leur intérêt supérieur entamée ou complétée
- 85% des enfants réfugiés en âge de fréquenter l'école primaire dans les zones d'installation seront scolarisés
- 50% des réfugiés dans les zones d'installation ayant besoin d'une réinstallation seront réinstallés

## Environnement de travail

La Zambie a une longue tradition de distribution des terres, de sécurité et d'accès des réfugiés aux services publics de soins de santé primaires et d'éducation. Néanmoins, la politique actuelle de confinement dans les camps force de grands nombres de réfugiés en quête d'opportunités économiques à se réinstaller irrégulièrement dans les zones urbaines où ils risquent l'exploitation et la détention.

Les pénuries de fonds auront des conséquences négatives sur l'accès à l'éducation et aux soins de santé secondaires, ainsi qu'à l'assistance ciblée sur les réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables. La mise en œuvre des stratégies pour les migrations mixtes ainsi que de la stratégie pilote de remplacement de la détention en sera aussi affectée.

## Principales priorités

En 2017, l'opération du HCR en Zambie se concentrera sur les activités suivantes :

- travailler sur les aspects juridiques de l'intégration locale d'anciens réfugiés angolais et rwandais ;
  - prôner l'intégration locale des réfugiés congolais et burundais de longue date ;
  - s'employer à réinstaller dans un pays tiers quelque 1 300 réfugiés avec des besoins spéciaux de protection ;
  - renforcer les activités de protection de l'enfant en augmentant la capacité des partenaires à mener la détermination de l'intérêt supérieur et identifier des solutions pour les enfants séparés ou non accompagnés ;
  - rechercher et mettre en œuvre les solutions alternatives à la détention ;
  - continuer les activités de prévention de la violence sexuelle et sexiste par la sensibilisation communautaire ;
  - aider le Gouvernement à honorer son engagement d'adhérer à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.
-